

**Zeitschrift:** La vie musicale : revue bimensuelle de la musique suisse et étrangère  
**Herausgeber:** Association des musiciens suisses  
**Band:** 4 (1910-1911)  
**Heft:** 16

**Rubrik:** Société cantonale des chanteurs vaudois

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## SOCIÉTÉ CANTONALE DES CHANTEURS VAUDOIS

---

### Bulletin mensuel.

Est-ce négligence, est-ce paresse... ou crainte de livrer à la publicité des « secrets », je ne sais, mais les renseignements promis par bon nombre de sections ne nous sont guère parvenus ! Aussi ai-je cru devoir demander à la récente assemblée de délégués, que, à chaque fête cantonale, les sections fassent parvenir chacune au Comité central un rapport succinct sur leur activité, rapport qui serait joint à celui du jury et imprimé avec lui. La proposition a été adoptée à l'unanimité, sans discussion, et comme le Comité central se proposait déjà de faire ce que nous avons demandé, tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes.

A cette assemblée du 2 avril, 51 sections sur 58 étaient représentées. M. W. Pilet, président central, présidait. Pour remplacer M. F. Giddey, décédé, M. Charles Fritsch (Jeune Helvétie, de Morges) a été élu à une forte majorité, au premier tour.

D'autre part, voici quelques nouvelles qui nous sont parvenues ces dernières semaines : à **Aubonne**, 49 chanteurs décident en une réunion préparatoire de former dès l'automne un « Chœur d'hommes ». Un comité provisoire est élu, sous la présidence de M. A. Uldry, et s'occupera de l'élaboration des statuts, etc. Il rendra compte de sa mission d'ici au 1<sup>er</sup> septembre. — A **Nyon**, la « Concorde » prépare, sous la direction de M. P. Bally, un concert en chœur mixte, avec au programme la *Marie-Madeleine* de Massenet. On ne peut que féliciter la société de sortir résolument de l'ornière. — A **Vevey**, l'« Echo du Léman » a donné une exécution du *Désert* de F. David, avec un... orchestre de six musiciens (C'est un peu peu). — A **Vevey** également, l'« Echo du Rivage » a choisi comme directeur M. A. Paillard, en remplacement de M. Décosterd qui, nous écrit-on, « a renoncé à continuer plus longtemps la tâche pleine de dévouement qu'il s'était efforcé de mener à bien à travers des difficultés nombreuses. »

G. H.



## La musique à l'Etranger

---

### ALLEMAGNE

Enfin M. Hans Pfitzner va recevoir à **Munich** une éclatante satisfaction. Les récents succès de Vienne, de Dresde et de Strasbourg ont donné à réfléchir, et permettent au *Neuer Verein* d'annoncer pour le 1<sup>er</sup> mai une représentation du *Pauvre Henri* au Théâtre Prince-Régent, sous la direction de M. le Dr Rudolf Siegel.

C'est la seule solution équitable du différend survenu entre M. Pfitzner et l'intendance des Théâtres Munichois ; nous l'avions indiquée avant de savoir qu'elle aurait même des chances de se réaliser jamais. L'Intendance toutefois n'est pour rien dans cette entente à l'amiable ; elle se contente de ne pas refuser le théâtre, d'ailleurs inoccupé à cette époque, à la Société qui prend l'initiative de la représentation. Les chanteurs engagés viendront du théâtre de Strasbourg, l'orchestre sera celui du Konzertverein, et M. Pfitzner, qui a fait ses preuves de régisseur, montera lui-même son œuvre.